

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS 33/2020

OBJET DU PRÉAVIS

Réfection du pavage de la rue du Chemin Neuf

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A PAYERNE

1530 – PAYERNE

Payerne, le 7 février 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis no.33/2020 était composée de Messieurs

- BARDI Luan
- MAILLARD Stéphane
- OULEVEY Pierre
- PANTET Pierre-Alain, en remplacement de Mme PILLONEL Sabine
- HRUNKA Donald
- BIANCHIN Patrick
- SAUTEREL Daniel, confirmé dans ses fonctions de président-rapporteur.

La commission s'est réunie une seule fois le lundi 1er février 2021, à la salle du Banneret, dans le respect des mesures sanitaires.

Le président-rapporteur a remercié les membres de la commission pour leur présence. Il leur a demandé s'ils étaient déjà allés sur place pour constater l'état des pavés. Ils ont tous répondu par l'affirmative.

1. **CONTEXTE**
Plusieurs accidents de piétons, impliquant des personnes âgées, logeant à la Tour Barraud ont été signalés, causés par des pavés défectueux. Il a été décidé d'intervenir.
2. **TRAVAUX PREVUS**
De ce fait, l'entreprise Etter Pavage S.A spécialisée dans le pavage a été contactée, vu qu'elle avait déjà réalisé à satisfaction, le pavage des rues Montpellier et de la Croix-Blanche.

Une discussion franche et suivie de plusieurs questions des membres de la commission en est ressortie.

Par la suite, Messieurs André BERSIER, municipal et Ernest BUCHER, chef de service, nous ont rejoint et répondu avec précision à toutes nos questions et nous les en remercions.

QUESTIONS

- Durée des travaux – Réalisation des travaux dès avril 2021 pour une durée d'environ deux mois
- Etat des canalisations souterraines – Elles sont régulièrement contrôlées et sont dans un état satisfaisant

Programme des réfections des rues pavées : Elles se feront selon les opportunités et les anciens pavés enlevés pourront servir de matériaux pour les prochains chantiers. Ils seront stockés temporairement à la STEP.

CONCLUSION

La commission à l'unanimité des membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

- vu** le préavis no.33/2020 de la Municipalité du 23 décembre 2020 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'adopter tel que présenté le projet de réfection des pavages de la rue du Chemin Neuf ;
- Article 2 :** d'accorder à cet effet un crédit de frs.70'000.-- TTC et d'autoriser la réalisation des travaux tels que décrits dans le préavis ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de frs.70'000.-- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 4 :** d'autoriser la Municipalité à amortir la somme des frs.31'848.80 par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et rénovation no.9.281.4330 « Voirie : rue Blanchisseuses et Chemin Neuf » ;
- Article 5 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde du montant des travaux de frs.38'151.20 TTC et de l'amortir sur 25 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Daniel SAUTEREL, président-rapporteur

